

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE COMMUNAUTE DE COMMUNES OPALE SUD**

L'an deux mille dix, le dix mai à dix-huit heures trente, le conseil s'est réuni à la salle d'honneur de la mairie de Berck-sur-Mer, sous la présidence de M. Jean-Marie KRAJEWSKI en suite de convocation en date du 30 avril 2010, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie de Berck-sur-Mer.

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice, à l'exception de MM. Bruno COUSEIN, Vincent LENA, Alain GOILLON, Xavier DEBEAUMONT et Mme Marie-Claude LAGACHE, absents excusés.

Suppléants : MM. Gérard CAUCHOIS, Rémy CARAMIA, Henri BENARD.

M. Renaud MONCOMBLE est élu secrétaire.

**2010-56 – Finances – Budget défense contre la mer – Affectation du résultat de la section de
fonctionnement – Exercice 2009**

Rapporteur : Gérard RATYNSKA

**COMMUNAUTE DE COMMUNES OPALE SUD
BUDGET DEFENSE CONTRE LA MER
AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
EXERCICE 2009**

Le conseil communautaire
réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marie KRAJEWSKI
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2009
ce jour

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009

Constatant que le compte administratif présente :

Un excédent de fonctionnement de :

-

décide d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	100 758,40
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	
DEFICIT	100 758,40

A) EXCEDENT AU 31/12/2009	
Affectation obligatoire	
*à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2009	658 971,56
DEFICIT CREDITS REPORTEES	633 453,00
AFFECTATION OBLIGATOIRE	-
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	

Solde disponible	-
affecté comme suit :	
*affectation complémentaire en réserve (compte 1068)	
*affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)(ligne 002)	-
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour :	

B) DEFICIT AU 31/12/2009	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter - Budget primitif 200....	
Excédent disponible (voir A-solde disponible)	

C) Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	
---	--

Adopté à l'unanimité

Fait à Berck-sur-Mer,
le 14 mai 2010

Publié le **18 MAI 2010**
Exécutoire le **19 MAI 2010**



Le président,

Jean-Marie KRAJEWSKI



Le président,

Jean-Marie KRAJEWSKI



REÇU LE

19 MAI 2010

SOUS-PREFECTURE
de MONTREUIL-sur-MER